

<b>CIAS</b>	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil d'Administration</b> du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2025-19
-------------	--	--------------------------------------

Séance du : 20 MARS 2025

Le 20 mars deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT PRESENTS (9) M. MARY, Mme BESNARD, Mme BOTTON, Mme BOUDOIRE, Mme DUBIN, Mme FERCHAUD, Mme MERCERON, Mme RENAUDIN, Mme SOULARD

ABSENTS EXCUSES (8) M. MAROLLEAU, M. BERTON, Mme BILLY, Mme BOUCHETEAU, M. BOURREAU, M. LARDIERE, M. LOGEAIS, Mme REVEAU

POUVOIRS De Mme REVEAU à M. MARY

Date de la convocation 13 mars 2025

Secrétaire de séance Mme VINCENDEAU

**ATTRIBUTION MARCHE FOURNITURE DES REPAS EN LIAISON FROIDE**

**VU** les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique relatifs à la procédure d'appel d'offres ;

**VU** les articles L2125-1 1°, R. 2162- 1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique relatifs aux accords-cadres ;

**VU** l'article L. 2113-12 du Code de la commande publique relatif à la réservation de marchés aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et défavorisés ;

**VU** l'avis d'appel public à concurrence publié sur le profil acheteur, le BOAMP et le JOUE ;

**VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres Ouvert du 24 décembre 2024 ;

**CONSIDERANT** une estimation annuelle de 459 000 € HT ;

**CONSIDERANT** que la concurrence a correctement joué ;

La prestation concerne la fourniture de repas, en liaison froide, pour personnes fragilisées, âgées ou handicapées dans le cadre du service de repas à domicile sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Le marché vise la fabrication (préparation, cuisson), le conditionnement en portions individuelles, la préparation des commandes correspondant aux circuits de repas portés par le CIAS au domicile des personnes fragilisées qui en font la demande.

Suite à la publication de la consultation, 1 pli a été reçu.

Après la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres du 05 mars 2025, il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS d'adopter l'attribution du marché comme suit :

- Entreprise ESAT ATELIERS BRESSUIRAIS, située à Bressuire, pour un montant annuel estimatif de 441 513.60 € HT.

Il sera fait application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale, du 01 juillet 2025 au 30 juin 2027, avec une reconduction possible de 2 ans.

A titre d'information, quatre types de repas sont prévus au Bordereau des Prix Unitaires : des déjeuners, des diners, des déjeuners hachés et des diners hachés.

**Il est proposé Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :**

- **d'adopter l'attribution du marché tel que mentionnée ;**
- **d'imputer les dépenses sur le budget des repas à domicile.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme  
Le Vice-Président  
François MARY



**Certifié exécutoire**  
**Reçu en Sous-Préfecture**

le 28/03/2025

**Publié et Notifié**

le 28/03/2025